

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances, du budget et
de la fonction publique

N° 45 - 2020

Papeete, le 12 JUIN 2020

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2020,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Madame et Monsieur les représentants Tepuaurarii TERIITAHU et Bernard NATUA

Document mis
en distribution
Le 12 JUIN 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3076/PR du 27 mai 2020, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2020.

Conformément à l'article 21 de la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, le présent projet de délibération formalise l'état dressé par l'ordonnateur le 18 février 2020 relatif au report sur 2020 des reliquats de crédits de paiement 2019 pour d'une part le compte spécial « Fonds pour le développement du tourisme de croisière » (FDTC) et, d'autre part le compte spécial « Fonds de prévention sanitaire et sociale » (FPSS)

1.- Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

Au niveau des recettes, les crédits de paiement reportés, pour un montant de 347 433 185 F CFP, sont financés par le résultat d'investissement reporté, à hauteur de 237 433 185 F CFP, et par un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 110 000 000 F CFP.

Au niveau des dépenses, le report sur l'exercice 2020 du reliquat non consommé des crédits de paiement de 2019 s'élève à 347 433 185 F CFP et concernent :

- l'aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava (139 millions F CFP) ;
- des équipements et aménagements touristiques (total de 61 millions F CFP) ;
- l'aménagement du ponton de Vaitape à Bora Bora (40 millions F CFP) ;
- les aménagements des débarcadères de Papetoai (20 millions F CFP), Hiva Oa (20 millions F CFP), Maroe (20 millions F CFP), Paopao (15 millions F CFP) et Vairao (9 millions F CFP) ;
- la construction du débarcadère et l'aménagement sur Papaputa (20 millions F CFP) ;
- la construction d'un Fare Manihinihi à Paopao (4 millions F CFP).

Avec ce report, l'enveloppe des crédits de paiement consacrée en 2020 aux programmes d'investissement s'établit à 517 433 185 F CFP (dont 170 000 000 F CFP inscrits au budget primitif 2020).

2.- Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)

Du point de vue des recettes, les crédits de paiement reportés pour un montant de 50 000 000 F CFP sont financés par un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 50 000 000 F CFP.

Du point de vue des dépenses, le report sur l'exercice 2020 du reliquat non consommé des crédits de paiement de 2019 s'élève à 50 000 000 F CFP et concerne l'opération de promotion de l'activité physique - Aménagements et équipements.

Avec ce report, l'enveloppe des crédits de paiement consacrée en 2020 aux programmes d'investissement s'établit à 50 000 000 F CFP.

* * * * *

Examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 11 juin 2019, le projet de délibération portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2020 a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint

LES RAPPORTEURS

Tepuaraurii TERIITAHU

Bernard NATUA

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF2020694DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2020

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2019-100 APF du 10 décembre 2019 modifiée approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 617 CM du 27 mai 2020 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2020/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Les recettes extraordinaires du budget du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

Mission	Article/Ligne budgétaire	Intitulé	En +	En -
001		RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	237 433 185	
		Total mission 001	237 433 185	0
951	106 8	GESTION FINANCIERE		
		Excédents de fonctionnement capitalisés	110 000 000	
		Total mission 951	110 000 000	0
		TOTAL GENERAL	347 433 185	

Article 2.- Le report sur l'exercice 2020 des reliquats de crédits de paiement délégués restant à employer au 31 décembre 2019, selon le détail joint en annexe 1 à la présente délibération pour le montant de 347 433 185 F CFP, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), est confirmé.

Article 3.- Les recettes extraordinaires du budget du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

Mission	Article/Ligne budgétaire	Intitulé	En +	En -
951	106 8	GESTION FINANCIERE		
		Excédents de fonctionnement capitalisés	50 000 000	
		Total mission 951	50 000 000	0
		TOTAL GENERAL	50 000 000	

Article 4.- Le report sur l'exercice 2020 des reliquats de crédits de paiement délégués restant à employer au 31 décembre 2019, selon le détail joint en annexe 2 à la présente délibération pour le montant de 50 000 000 F CFP, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS), est confirmé.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président,

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG

ANNEXE 1

ETAT DES CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2019 ET REPORTEES A LA GESTION 2020 - FDTC

MISSION	PROGRAMME	N. AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTEES
904	90401	1.2012	Equipements et aménagements touristiques	10 776 867
904	90401	1.2015	Construction d'un fare manihinihi à Paopao	4 179 488
904	90401	1.2016	Aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava	139 099 031
904	90401	1.2017	Aménagement du débarcadère de Paopao	14 766 116
904	90401	2.2017	Aménagement du débarcadère de Vairao	8 944 142
904	90401	3.2017	Aménagement débarcadère de Papetoai	20 057 391
904	90401	1.2018	Aménagement du ponton de Vaitape à Bora Bora	40 000 000
904	90401	1.2019	Equipements et aménagements touristiques - 2019	49 610 150
904	90401	2.2019	Débarcadère Hiva Oa	20 000 000
904	90401	3.2019	Construction débarcadère et aménagement Papaputa	20 000 000
904	90401	4.2019	Aménagement du débarcadère de Maroe	20 000 000
	Total 90401		EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	347 433 185
Total 904			TOURISME	347 433 185
TOTAL GENERAL				347 433 185

ANNEXE 2

ETAT DES CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2019 ET REPORTES A LA GESTION 2020 - FPSS

MISSION	PROGRAMME	N° AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTES
910	91002	1.2019	Promotion de l'activité physique - Aménagements et équipements	50 000 000
	Total 91002		SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	50 000 000
Total 910			SANTE	50 000 000
TOTAL GENERAL				50 000 000